

**ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION****COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Nombre de Conseillers : En exercice : 18 Présent : 18	Séance du : 15 juin 2021	Date de publication : 23 juin 2021
---	-----------------------------	---------------------------------------

L'an deux mille vingt et un, le quinze juin à neuf heures, le Bureau communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération régulièrement convoqué le 9 juin 2021, s'est réuni à la communauté d'agglomération, sous la Présidence de M. MASQUELIER, Président.

**PRESENTS :**

MASQUELIER Frédéric - RACHLINE David - BOUDOUBE Paul - CAYRON Jean - REGGIANI Jean-Paul - CHARLIER DE VRAINVILLE Gérard - BOUVARD Martine - DECARD Guillaume - MARCHAND Charles - ARENAS Martine - ISEPPI Stéphane - LANCINE Brigitte - BESSERER Christian - CHIODI Josiane - DELAUNAY KAIDOMAR Françoise - SOLER Annie - HUMBERT Cédric - LOMBARD Danièle

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Josiane CHIODI.

Délibération n° **62**  
Rapporteur : **Mme CHIODI, Vice-Présidente**  
Titre : **Subvention exceptionnelle à la régie Théâtre le Forum**

Synthèse : En raison de la crise sanitaire, le nombre de spectacles présentés par la régie Théâtre le Forum a été fortement impacté. De ce fait, la subvention habituelle dite "complément de prix" ne peut être d'un niveau permettant au Forum de faire face à l'ensemble de ses charges. Le Conseil communautaire doit substituer à cette subvention "complément de prix" une subvention exceptionnelle.

Résultat du vote : **À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,  
ADOpte LE RAPPORT PRÉSENTÉ.**

-----

Délibération n° **63**  
Rapporteur : **Mme CHIODI, Vice-Présidente**  
Titre : **Garantie d'emprunt**  
**Association des amis du musée des troupes de marine**

Synthèse : Par délibération n°20 du 24 juin 2019, le Conseil communautaire a approuvé le principe de la garantie à 100% de l'emprunt contracté par l'association des amis du musée des troupes de marine pour l'extension du musée des troupes de marine situé sur la commune de Fréjus.  
Depuis lors, l'association a contracté l'emprunt.  
Le Conseil doit donc accorder la garantie au prêt contracté par l'association (prêt de 900 000 € auprès de la Caisse d'Epargne).

Résultat du vote : **À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,**  
**ADOpte LE RAPPORT PRÉSENTÉ.**

-----

Délibération n° **64**  
Rapporteur : **M. CAYRON, Vice-Président**  
Titre : **Acquisition de parcelles nécessaires à la réalisation de l'ouvrage écreteur de crues de Vaulongue**  
**Commune de Saint-Raphael**  
**Demi-ravin riverain de la parcelle AM 1295 - époux MONTORO**  
**Modification des conditions de la vente**

Synthèse : Dans le cadre du projet d'ouvrage écreteur de crues de Vaulongue sur la commune de Saint-Raphaël, l'acquisition du terrain des époux MONTORO a été décidée par délibération n°3 du 16 février 2021, au prix des Domaines (1.320€).  
Une indemnité de 10.000 € a été accordée pour que le propriétaire replante des végétaux dans sa propriété, afin de compenser la coupe de certains arbres au-devant de chez lui.  
Estérel Côte d'Azur Agglomération s'est engagée également à remplacer les arbres, situés sur le terrain à acquérir, qui viendraient à mourir, dans le délai de deux ans à compter de la fin de travaux.  
Le propriétaire a demandé la modification des conditions de cession, pour la conservation spécifique de quatre grands arbres après la période de deux ans, envisagée dans la précédente délibération.  
En cas de mort d'un de ces arbres, une résille végétale temporaire devra être installée par Estérel Côte d'Azur Agglomération.  
Ainsi, le Bureau doit modifier la délibération du 16 février 2021 dans le sens exposé et autoriser la signature de la promesse de vente annexée et l'acte de vente à venir.

Résultat du vote : **À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,**  
**ADOpte LE RAPPORT PRÉSENTÉ.**

-----

Délibération n° **65**  
Rapporteur : **M. MARCHAND, Vice-Président**  
Titre : **Mise en conformité de la déchèterie de Puget sur Argens**  
**Adoption du projet et du plan de financement**

Synthèse : La Communauté d'Agglomération a missionné le bureau d'étude EODD, en août 2020, afin de réaliser un audit permettant la mise en conformité de la déchèterie de Puget sur Argens.  
Cet audit relève un certain nombre de points à mettre en conformité avec la réglementation et propose plusieurs scénarios d'aménagement. Sur cette base, un programme de mise en conformité de la déchèterie a été établi. La présente délibération doit approuver cette opération et son plan de financement, sachant qu'un marché va prochainement être lancé pour la gestion, l'exploitation et la réalisation des travaux de cet équipement.

Résultat du vote : **À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,**  
**ADOpte LE RAPPORT PRÉSENTÉ.**

-----

Délibération n° **66**  
Rapporteur : **M. MARCHAND, Vice-Président**  
Titre : **Convention de mise à disposition de colonnes à textiles « EBS Le Relais »**

Synthèse : Le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est équipé de 65 conteneurs de collecte sélective pour les Textiles d'habillement - Linge de maison - Chaussures, dits « TLC » qui ont permis de détourner des ordures ménagères et de valoriser, en 2019, 306 tonnes de TLC.  
Depuis la cessation d'activité de l'entreprise Eco TLC en mars 2020, c'est l'entreprise « EBS Le Relais » qui assure la continuité de ce service de façon gratuite sur notre territoire.  
Afin de permettre à l'entreprise « EBS Le Relais » de poursuivre son activité de collecte et d'implantation de colonnes TLC sur le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, le Bureau doit signer la convention de partenariat, ci annexée, avec l'entreprise « EBS Le Relais ».

Résultat du vote : **À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,**  
**ADOpte LE RAPPORT PRÉSENTÉ.**

-----

Délibération n° **67**  
Rapporteur : **Mme LANCINE, Vice-Présidente**  
Titre : **Intervention sur le parc de logements privés**  
**Attribution de subventions aux propriétaires privés**

Synthèse : Estérel Côte d'Azur Agglomération attribue des aides en faveur de la rénovation des logements privés et de la production d'une offre locative privée à vocation sociale. Elle gère également les aides de la Région dans le cadre du programme d'intérêt général « Rénover pour Habiter Mieux ».

Le Bureau doit attribuer un montant total de 22 625 €, correspondant à 16 502 € d'aides d'Estérel Côte d'Azur Agglomération et 6 123 € d'aides de la Région pour la rénovation de huit logements et le conventionnement sans travaux à loyer social de deux logements.

Résultat du vote : **À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,**  
**ADOpte LE RAPPORT PRÉSENTÉ.**

-----

Délibération n° **68**  
Rapporteur : **M. RACHLINE, Vice-Président**  
Titre : **SAOS SRVHB**  
**Convention de partenariat saison sportive 2021-2022**

Synthèse : Il s'agit ici d'approuver la convention de partenariat avec la SAOS SRVHB prévoyant notamment l'octroi d'une subvention de 960.000 € afin de permettre à la SAOS de mettre en œuvre son projet sportif, décliné en trois volets d'actions d'intérêt général, pour la saison sportive 2021-2022.

Résultat du vote : **À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,**  
**ADOpte LE RAPPORT PRÉSENTÉ.**

-----

Le présent compte-rendu sommaire est certifié conforme aux débats du Bureau communautaire et affiché conformément à la loi.

**Fait à Saint-Raphaël, le**

**Le Président**

**Frédéric MASQUELIER**